

Comité Syndical • Séance du 16/03/2021

Compte-Rendu de réunion

14h05 : N. GARCIA ouvre la séance. Il excuse la Présidente, Mme H. MALHERBE, et remercie les personnes présentes en visioconférence pour ce Comité Syndical. Il indique également que pour des raisons personnelles il a dû rester à son domicile et qu'il ne peut être physiquement présent avec le Directeur. Il lui proposera donc souvent la parole.

Afin de vérifier le quorum, N. GARCIA demande au Directeur de faire l'appel. Les membres du Comité Syndical justifient de leur présence soit oralement soit en faisant un signe clairement visible en visioconférence.

N. GARCIA propose ensuite l'ordre du jour transmis dans les courriers d'invitations et également par mail et rappelant que les points principaux sont ceux constituant le budget (Compte Administratif 2020 et Budget Primitif 2021).

L'ordre du jour proposé est le suivant :

I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

II. Informations et actualités

III. Administration du Syndicat Mixte

- a. Compte Administratif 2020 – *Délibération n°1*
- b. Compte de Gestion 2020 : *délibération n°2*
- c. Budget Primitif 2021 – *Délibération n°3*
- d. Présentation du Rapport d'Activité 2020 : *délibération n°4*

IV. Dossiers techniques

- a. Avis sur le projet de SDAGE : délégation au Bureau : *Délibération n°5*
- b. Création d'un baromètre sur l'eau souterraine : *Délibération n°6*
- c. Etude des liens entre le fleuve Têt et les nappes : *Délibération n°7*

V. Points divers

L'ordre du jour est validé à l'unanimité par l'assemblée.

I. Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

N. GARCIA met au vote le compte-rendu du précédent Comité Syndical (28/01/2021) pour validation. Il a été joint au courrier d'invitation.

C. DURAND a une remarque : concernant les douches de plage, tout comme Torreilles, il indique que Sainte Marie a également décidé d'arrêter l'alimentation en eau des douches de plage.

Suite à cette remarque, le compte-rendu du 28/01/2021 est validé à l'unanimité.

II. Informations et actualités

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les informations et actualités concernant les nappes de la plaine du Roussillon.

Etat des nappes

H. TACHRIFT rappelle que l'année 2019-2020 a été exceptionnellement humide. En revanche la pluviométrie est largement déficitaire par rapport aux normales depuis septembre 2020 (-46%). Ce déficit engendre une dégradation de l'état des nappes dans la vallée de la Têt (partie amont de la plaine où les canaux sont à l'arrêt) et surtout sur la bordure côtière nord. Il présente ensuite les données piézométriques dans le détail.

Comité Départemental de l'eau

H. TACHRIFT indique qu'un Comité Départemental de l'eau est prévu le 6 avril 2021 à 14h30. Il se déroulera en visio-conférence. Coprésidé par le Préfet et la Présidente du Conseil Départemental, ce comité rassemble tous les acteurs de l'eau du département. L'ordre du jour de cette année n'a pas encore été transmis. Il pourrait concerner la réalisation d'une synthèse de PGRE réalisée sur le département ainsi que la présentation de projet de territoire.

Projet de SDAGE 2022-2027

H. TACHRIFT rappelle que le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) constitue le socle de la politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire Rhône Méditerranée et Corse. Instrument de planification, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau sur l'ensemble de ce territoire.

Le SDAGE actuel s'achève au 31/12/2022. Le projet de SDAGE 2022-2027 vient d'être ouvert à la consultation (objet de la délibération 5 à l'ordre du jour). Il est pertinent que les différentes EPCI émettent un avis sur ce document fondamental et opposable.

III. Administration du Syndicat Mixte

Compte Administratif 2020

N. GARCIA indique que le Compte Administratif de l'année 2020 se caractérise par :

- Une baisse des recettes liée à une baisse conjoncturelle des aides de l'Agence de l'Eau. Il s'agit de la seconde année (après 2018) où cela se produit. Ce problème doit être évoqué prochainement avec l'Agence de l'Eau.
- une baisse des dépenses en fonctionnement et investissement en lien avec la baisse des recettes et le contexte sanitaire qui a retardé certaines prestations externalisées.

Au final N. GARCIA indique que l'année 2020 se caractérise par un déficit de l'ordre de 30 000 € (investissement et fonctionnement confondus) lié à la baisse des recettes. En reprenant les résultats antérieurs, le Syndicat Mixte dégage un résultat à l'issue de l'année 2020 de 98 000 €.

Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour une présentation détaillée du Compte Administratif 2020.

A l'issue de cette présentation, M. MOLY, concernant les aides de l'Agence de l'Eau, demande s'il s'agit d'un retard ou d'une remise en cause des aides initialement prévues.

N. GARCIA indique que les aides ont été notifiées par l'Agence. Il s'agit donc d'un retard.

En l'absence d'autres interventions, N. GARCIA propose de passer au vote.

Avant de passer au vote, H. TACHRIFT indique qu'une phrase est proposée en plus dans la délibération en comparaison du rapport transmis avec les courriers d'invitation. Cette phrase précise que les élus participant à la séance par visioconférence n'étaient pas en mesure de signer la délibération et les documents budgétaires pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles.

Conformément aux textes en vigueur, il quitte la visioconférence le temps du vote. T. MARTINEZ, second vice-président doit procéder au vote. Cependant, un problème technique ne permet pas à ce moment-là de l'entendre distinctement (très gros bruit de fond). Il lui est proposé de laisser M. CABRERA, 3^{ème} Vice-présidente de procéder au vote du Compte Administratif. Il accepte.

La délibération n°1, relative au Compte Administratif 2020 est adoptée à l'unanimité.

Compte de Gestion 2020

N. GARCIA, reprend sa place dans le Comité Syndical. Il rappelle que le Compte de Gestion est un document rédigé par la Paierie Départementale et que ce dernier doit être conforme en tout point au Compte Administratif. Il indique que c'est bien entendu le cas et donne la parole à M. SALA payeur départemental.

Ce dernier indique que la forte baisse de l'excédent en fonctionnement doit être un marqueur. Comme cela a été indiqué par H. TACHRIFT, la gestion de la trésorerie est importante et qu'un excédent est nécessaire en début d'année pour faire fonctionner la structure avant que les premières recettes ne soient encaissées. Il suggère donc de se rapprocher de l'Agence de l'Eau pour un paiement rapide des aides. Il indique par ailleurs que le Comte de Gestion et conforme en tout point au Compte Administratif.

En l'absence d'intervention, N. GARCIA propose de passer au vote.

La délibération n°2, relative au Compte de Gestion 2020 est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2021 (BP 2021)

N. GARCIA présente les grands équilibres du BP 2021. Il indique notamment qu'il s'équilibre en recettes et dépenses en opérations réelles à 522 681 €, soit en augmentation par rapport à l'année 2020. Ce budget se caractérise par :

- Une forte augmentation des recettes liée au rattrapage des aides attendues initialement en 2020.
- Des charges courantes et de personnels contenus et une forte augmentation du budget pour les études externalisées et les investissements (notamment les travaux pour tiers de mise aux normes ou rebouchage des forages

Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour une présentation détaillée du BP 2021

A l'issue de cette présentation, M. GILLON fait part de son incompréhension sur la page n°1 du rapport où il est indiqué que l'équilibre budgétaire s'établit à 507 600 € alors que dans la suite du document et dans la présentation d'aujourd'hui, il est indiqué 522 681 € ;

Après vérification des documents, H. TACHRIFT indique qu'il s'agit bien d'une erreur de plume : l'équilibre du budget, en dépense et recette, s'établit bien à 522 681 €. Il est donc proposé de procéder au vote après cette correction et d'ajouter d'une phrase précisant que les élus participant à la séance par visioconférence n'étaient pas en mesure de signer la délibération et le Budget Primitif 2021 pour des raisons pratiques.

La délibération n°3, relative au Budget Primitif 2021 est adoptée à l'unanimité.

Présentation du Rapport d'Activité 2020

N. GARCIA expose : comme chaque début d'année, le Rapport d'Activité de l'année précédente est présenté en Comité Syndical. Malgré le contexte sanitaire, certaines actions d'importance ont pu être menées et notamment la validation du SAGE et le début de sa mise en œuvre. Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour une présentation du Rapport d'Activité 2020.

Cette présentation amène plusieurs interventions :

Concernant la pollution de la Canterrane, M. MOLY demande s'il s'agit d'un accident ou si cela était volontaire. H. TACHRIFT indique que plusieurs bidons de différents produits ont été retrouvés sur place. On peut penser que le déversement a été volontaire.

M. MOLY demande si le Syndicat Mixte a porté plainte. H. TACHRIFT indique que le Syndicat Mixte des nappes a porté plainte, tout comme celui du Réart.

N. GARCIA demande à ce que le projet Dem'eaux soit présenté dans ses grandes lignes. M. ASSENS, agent du CD66, apporte quelques précisions sur le budget du projet et les financements associés et les principaux axes techniques du projet.

F. NICOLEAU demande ce qu'il en est du déclassement ZRE des nappes quaternaires. N. GARCIA demande en préalable à H. TACHRIFT de rappeler le contexte et ce qu'est le classement ZRE.

Après ce rappel, H. TACHRIFT indique donc qu'un nouvel arrêté signé du Préfet de Bassin doit modifier le classement ZRE des différentes masses d'eau du bassin Rhône Méditerranée. Pour l'heure, cet arrêté n'a pas été signé.

N. GARCIA demande si la commune de Clairac serait concernée par le déclassement. H. TACHRIFT indique que toutes les nappes quaternaires seraient déclassées à l'exception des nappes d'accompagnement de cours d'eau classés en ZRE (cas du Tech et peut-être d'une portion de la Têt). Aussi, la commune de Clairac serait concernée.

En l'absence d'autres interventions, N. GARCIA procède au vote :

La délibération n°4 donnant acte de la présentation en Comité Syndical du Rapport d'Activité 2020 est adoptée à l'unanimité.

IV. Dossiers techniques

Avis sur le projet de SDAGE :

H. TACHRIFT rappelle ce qu'est un SDAGE et indique que le projet de futur SDAGE a été mis en ligne récemment pour avis des collectivités. Cette période de consultation s'achève en juin ; L'analyse de ce document prend du temps, il est proposé de déléguer au bureau le vote de cet avis.

N. GARCIA propose que cet avis soit transmis au préalable à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

La délibération n°5 déléguant au Bureau l'avis relatif au projet de SDAGE est adoptée à l'unanimité.

Projet de baromètre sur les nappes de la plaine du Roussillon

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter cette action. Ce dernier reprend pour cela les différents points présents dans le rapport.

M. CABRERA intervient à l'issue de la présentation pour appuyer cette action en indiquant qu'il lui paraît très important de réaliser de l'information.

En l'absence d'autre intervention, N. GARCIA propose de passer au vote :

La délibération n°6 relative à la création d'un « baromètre » concernant les nappes de la plaine du Roussillon est validée à l'unanimité.

Etude des liens entre le fleuve Têt et les nappes

N. GARCIA donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter l'étude réalisée par le Syndicat Mixte concernant les liens entre la Têt et les nappes Pliocène.

A l'issue de cette présentation J. GILLON demande quelles actions préventives doivent être menées.

D. BEFFARA indique qu'après la tempête Gloria des travaux ont été réalisés dans l'urgence notamment parce que les soubassements de la route nationale 2x2 voies ont été détériorés et mettant en péril l'infrastructure. Elle indique que ces interventions nécessaires doivent être réalisées de manière pointue en considérant les risques pour la rivière et les nappes. Elle suggère que des études sérieuses soient réalisées pour mieux définir les travaux à réaliser, et ce, sur les deux rives. Ceci apparaît d'autant plus important que ce type de tempête est appelée à se renouveler de plus en plus fréquemment avec le changement climatique.

M. MOLY indique que concernant la mer, il est acté que le changement climatique engendre des tempêtes importantes tous les deux ans dorénavant.

Sur le secteur de Néfiach, A. HARIBOU suggère que le Syndicat Mixte propose un avis et une note technique aux décideurs (Etat, propriétaires d'infrastructures) pour la réalisation d'une étude visant à définir des actions, prenant en compte le changement climatique pour prévenir l'érosion du toit du Pliocène dans ce secteur. Il ajoute que cette étude doit intégrer un volet socio-économique.

N. GARCIA propose de faire un courrier aux décideurs et maitres d'ouvrage pour alerter sur l'impact que peut avoir les travaux en mettant en contact nappes Pliocène et fleuve Têt.

La délibération n°7 donnant acte de la présentation de l'étude technique mettant en évidence les liens entre Pliocène et Têt est adoptée à l'unanimité.

N. GARCIA demande s'il y a des questions diverses à aborder. En l'absence de prise de parole, il conclut la réunion en indiquant qu'un Bureau voire même peut-être un Comité Syndical se tiendra d'ici le mois de juin et invite l'ensemble des participants à défendre notre bien précieux que constitue l'eau en général et les nappes de la plaine du Roussillon en particulier.

**Le 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte
pour la protection et la gestion des nappes souterraines
de la plaine du Roussillon**


Nicolas GARCIA